Les faits marquants de l'Arcep de l'année 2018

New Deal mobile

L'Arcep et le Gouvernement annoncent des engagements sans précédent des opérateurs pour généraliser la couverture mobile en 4G et donner le pouvoir aux collectivités via un dispositif de couverture ciblée.



Guichet pilote 5G

L'Arcep ouvre son guichet " pilotes 5G " à l'ensemble des acteurs intéressés.



Objectif: le développement de cas d'usages, y compris industriels, pour mieux comprendre les besoins et préparer les attributions de fréquences.



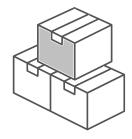
Terminaux ouverts

L'accès à internet se fait désormais principalement par le biais d'un smartphone, vendu avec son logiciel d'exploitation et son magasin d'applications. La liberté de choix de l'utilisateur se trouve peu à peu réduite, par des limitations imposées par ces équipements. L'Arcep interpelle les autorités publiques sur le sujet en publiant un rapport sur les terminaux intitulé « Smartphones, assistants vocaux, tablettes... Les terminaux, maillon faible de l'internet ouvert ». Elle propose 11 pistes d'action visant

à rendre sa liberté à l'utilisateur.

E-commerce

Le règlement européen sur la livraison de colis transfrontière donne de nouvelles compétences à l'Arcep. Au programme : plus de transparence aux utilisateurs (particuliers et entreprises) sur les opérateurs de colis, les offres disponibles sur le marché et leurs tarifs.



MAI

Régulation pro-investissement

L'Arcep publie les principales données économiques du marché français des télécoms à l'occasion de sa conférence annuelle

" Telconomics ": le montant annuel

des investissements (hors achat de fréquences) des opérateurs atteint près de 10 milliards en 2018, soit +40% environ d'investissements en trois ans !











((A))



Pour contrôler les engagements des opérateurs, l'Arcep publie un tableau de bord mis à jour trimestriellement. Cet outil regroupe six indicateurs présentant la progression des opérateurs sur chacun des axes du *New Deal* mobile : l'équipement des sites mobiles en 4G, la couverture ciblée, la couverture indoor, la 4G en voiture, l'état des réseaux mobiles et la 4G fixe.

Fibre optique



L'Arcep publie les deux avis qu'elle a rendus au Gouvernement dans le cadre de l'article L. 33-13 du code des postes et des communications électroniques. Cet article permet au ministre d'accepter, après avis de l'Arcep, des engagements de déploiements volontaires des opérateurs, que l'Autorité est ensuite chargée de contrôler.

Outre-mer

L'Arcep publie sur son site « Mon réseau mobile », les cartes de couverture et les résultats de qualité de service des opérateurs mobiles en outre-mer.

Un moyen pour les consommateurs ultramarins de comparer les performances des opérateurs, et pour les élus de poser un diagnostic sur la connectivité mobile de leur territoire.

5G

Le Gouvernement et l'Arcep présentent la feuille de route de la 5G pour la France. Elle repose sur quatre chantiers prioritaires :

- libérer et attribuer les fréquences 5G;
- favoriser le développement de nouveaux usages ;
- accompagner le déploiement des infrastructures de la 5G ;
- assurer la transparence et le dialogue sur les déploiements.







Service universel

Constatant la dégradation de la qualité de service du service universel d'Orange, l'Arcep met en demeure l'opérateur de respecter ses obligations. Pour permettre une amélioration rapide de la situation, la mise en demeure de l'Arcep impose à Orange des paliers à respecter trimestriellement.



Pivot de l'Arcep

Le site institutionnel de l'Arcep a « pivoté » pour rendre visibles toutes les facettes de la régulation. Particuliers, entreprises, start-up, innovateurs : le site s'est adapté à des publics moins familiers de la régulation que sont les opérateurs télécoms et postaux, et pourtant essentiels dans l'accomplissement des missions de l'Arcep.



Forum de la gouvernance internet

The Internet of Trust

Evènement globetrotter, le Forum de la Gouvernance d'internet, espace de dialogue créé sous l'égide des Nations Unies, s'est tenu à Paris en 2018. Neutralité d'internet, 5G et ouverture des terminaux : une occasion unique pour l'Arcep de contribuer aux échanges autour de ces thèmes en présence de toutes les parties prenantes.

L'Arcep pivote

L'Arcep déménage et applique le principe d'administration libérée à ses nouveaux locaux. Une nouvelle étape dans le pivot stratégique de l'Arcep, initié en 2016.

New Deal mobile

L'Arcep délivre aux opérateurs leurs autorisations d'utilisation de fréquences en bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz. Ces autorisations intègrent les obligations ambitieuses du *New Deal* mobile, imposées aux opérateurs en faveur de l'aménagement numérique du territoire.

FRATEL

L'Arcep prend en 2019 la présidence de FRATEL, le réseau des régulateurs télécoms francophones. Les mesures de couverture et de qualité de service mobile seront les axes de travail principaux du réseau.







J'alerte l'Arcep

Un an après le lancement son espace de signalement « J'alerte l'Arcep », l'Autorité . a reçu près de 34 000 alertes : près de cinq fois plus que les années précédant le lancement de " J'alerte l'Arcep " !

Code européen des télécoms

Le nouveau code européen des communications électroniques est officiellement adopté. Le code introduit des mesures destinées à favoriser le déploiement de la fibre et la concurrence. Le rôle du BEREC (groupe des régulateurs télécoms européens) est aussi renforcé. L'Arcep est impliquée dans la transposition de ce nouveau cadre en droit national, qui devrait avoir lieu d'ici 2020, ainsi que dans les travaux du BEREC.

<u>5G</u>

L'Arcep clôt sa consultation publique où les parties prenantes que sont les opérateurs, collectivités et acteurs industriels ont été invitées à répondre sur les modalités et les conditions d'attributions pour les fréquences 5G dans les bandes 3,4-3,8 GHz, 26 GHz et 1,4 GHz.